



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médicaments

Question écrite n° 111008

Texte de la question

M. Damien Meslot attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le dispositif d'indemnisation des victimes du benfluorex prévu dans l'article 22 du projet de loi de finances rectificatives pour 2011. En effet, les responsables de la Fédération nationale des accidentés du travail et du handicap ont formulé des observations sur l'article précité ainsi que des propositions de modifications de manière à permettre une véritable réparation pour l'ensemble des victimes dans un délai d'indemnisation raccourci. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles suites il entend réserver aux observations et propositions exprimées par les responsables de la FNATH.

Données clés

Auteur : [M. Damien Meslot](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111008

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2011, page 6240

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)